

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 144-05

Abrogation du règlement 140-04

Attendu Que le conseil a conclu une entente avec les bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 73-02 concernant l'utilisation des chemins municipaux ;

Attendu Qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de conseil, le 4 avril 2005 ;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue par le règlement 143-05 qu'il suit à savoir ;

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article 2.

Que le règlement 140-04 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds/outils sur le territoire de la municipalité » est abrogé.

Article 3.

Le présent entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné :	Le 4 avril 2005
Adoption à la séance de conseil :	Le 2 mai 2005
Date de publication :	Le 4 mai 2005

Aurel Rochon
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale